

Avis voté en plénière le 9 novembre 2011

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de l'UNSA

La saisine du Premier ministre à l'origine de l'avis qui nous est soumis aujourd'hui ouvre un cadre extrêmement large qui aurait selon nous justifié la mise en place d'une commission temporaire pour pouvoir traiter des aspects connexes tels par exemple que l'aménagement du territoire ou encore la mobilité professionnelle. Aussi, l'UNSA tient à saluer le travail réalisé par la section. Cependant, malgré les efforts fournis, l'avis n'offre qu'une vision parcellaire de la mobilité des jeunes.

Néanmoins, cet avis a le mérite de regrouper de manière exhaustive les dispositifs existants, ce qui en fait un document inédit et précieux. Il livre une analyse pertinente de l'ensemble des freins à la mobilité. Nous en partageons globalement le constat : même si la mobilité étudiante est très élevée, elle n'en reste pas moins trop rare et trop inégalement accessible.

L'UNSA considère que si la mobilité n'est pas un objectif en soi, elle demeure un vecteur irremplaçable d'ouverture sur le monde, d'émancipation des jeunes, de dialogue interculturel et finalement d'employabilité. Pour autant et contrairement aux idées reçues, il n'existe pas de corrélation entre le taux d'emploi des jeunes diplômés et la mobilité internationale, comme nous le démontre l'étude de l'APEC du 28 septembre 2011.

L'UNSA regrette que cet avis n'aborde que très peu les questions de mobilité professionnelle et manque cruellement d'ambition concernant les jeunes issus des quartiers populaires, particulièrement exclus des dispositifs de mobilité.

Pour l'UNSA, le PNRU 2 devrait prendre en considération la question de la mobilité des jeunes dans tous ses aspects. Comme le démontre l'avis, il existe différents niveaux territoriaux d'aides à la mobilité. Beaucoup de régions ont innové et nombre d'entre elles ont d'ailleurs été précurseurs en la matière. L'Europe a, elle aussi, mis en place des programmes qui restent encore trop souvent méconnus. L'UNSA appuie donc fortement la recommandation de l'avis de tout mettre en œuvre pour faire connaître l'ensemble des dispositifs existants. La mise en place d'un site Internet constitue une des pistes intéressantes, mais ne suffira pas pour traiter l'ensemble des freins à la mobilité. Il faudra mobiliser l'ensemble des acteurs, qu'ils soient éducatifs ou associatifs ; au niveau départemental, régional, national et européen. Il faudra exiger d'eux une mobilisation accrue afin de proposer aux jeunes un accompagnement de proximité pour leur permettre d'accéder à des expériences de mobilité. Comme le préconise l'avis, l'UNSA souhaite vivement la recherche de complémentarité entre les politiques régionales, nationales et européennes. L'UNSA déplore que l'État, à l'inverse de certaines collectivités locales, ne mobilise pas plus de moyens autour de cette thématique.

Pour l'UNSA, tout doit être mis en œuvre pour permettre la mobilité de tous les jeunes et ce, quelle que soit leur origine socioculturelle, leur lieu d'habitation ou encore leur niveau d'études. La démocratisation de la mobilité n'en est encore, comme le souligne l'avis, qu'à ses balbutiements.

Pour l'UNSA, cet avis constitue une première étape importante, mais appelle à aller rapidement plus loin dans les propositions et dans les solutions à apporter pour répondre aux grandes et nombreuses attentes des jeunes. L'UNSA suggère donc de poursuivre sans tarder ce travail afin que le CESE puisse approfondir et élargir le champ d'analyse et proposer davantage encore de solutions innovantes. Cette première approche était nécessaire, ce qui rend l'avis judicieux, malgré les réserves émises. L'UNSA a voté pour son adoption.